

Arrêté municipal

Considérant la tempête du 24 Janvier 2009, et que de nombreux propriétaires ont été touchés par cette tempête, de nombreux arbres sont tombés.

Le Maire de la Commune de LISTRAC-MEDOC, autorise l'incinération des déchets végétaux sur la commune, et ce jusqu'au 28.02.2009

Toute personne désirant procéder à l'incinération des dits déchets devra passer en mairie, retirer l'autorisation à celle-ci.